



Reconnaissance de dette ex-mari

Par **LUGUIN**, le **28/04/2010** à **11:39**

Bonjour,

suite à mon divorce, j'ai signée une reconnaissance de dette sur une feuille basique à mon ex-mari qui avait contracté un prêt au niveau de sa banque pour régler toutes mes dettes. Je lui ai viré depuis ce jour, soit 400 euros par mois, le montant du remboursement soit 1000 euros par mois quand j'ai retrouvé une stabilité financière. Je viens de demander à la banque le justificatif de ces virements. Avec le prêt de sa banque il a payé mes dettes aux différents organismes et il a racheté une moto à son nom qui normalement me revient puisque je paie toujours ce crédit. Suite à un désaccord je viens d'arrêter les virements. J'estime avoir réglé ma dette, lui non. J'ai lu qu'une reconnaissance de dette de plus de 760 euros doit être déclarée chose qu'il n'a pas faite et que celle-ci doit être validée. Quels risques j'encours suite à cet arrêt de virement, est-ce que sa reconnaissance est valide? Que me conseillez-vous de faire?

Dans l'attente d'une réponse, je vous souhaite une bonne journée.